



Le RéHPI  
Réseau Handicap Psychique de l'Isère  
a le plaisir de vous inviter à une  
**conférence / débat :**

## **avec Mme Marie-Anne MONTCHAMP**

Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale

et la participation de M. Jean-François JACQUEMET, Délégué territorial de l'Isère, représentant le  
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes (ARS RA)

**Le parcours de soins et d'insertion  
de la personne en situation de handicap psychique :  
aller vers le rétablissement  
pour une pleine participation citoyenne**

**Vendredi 25 novembre 2011 de 11H15 à 12H30**

**A l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble**

**Amphi C - Campus de Saint-Martin d'Hères - 1 030, avenue centrale**

Tram B et C (arrêt bibliothèque universitaire) – Bus : ligne 26

*Depuis 6 ans, grâce au nouveau levier offert par la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » mais aussi par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 et d'autres dispositions réglementaires, les réponses en faveur du parcours de prévention, de soins et d'insertion des personnes en situation de handicap psychique se structurent et se diversifient pour leur permettre de se rétablir et d'exercer une réelle participation citoyenne.*

*Aujourd'hui, l'élaboration du nouveau Plan Psychiatrie Santé Mentale (PPSM) 2011 – 2015, est une occasion d'aller plus loin encore. Il s'inscrit dans le cadre du pacte européen qui reconnaît notamment que la santé mentale est un droit de l'Homme alors que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) nous rappelle que les troubles psychiques contribuent largement à la morbidité et à la mortalité prématurée.*

*Dans ce cadre, Mme Marie-Anne MONTCHAMP est particulièrement attentive à ce que ce nouveau Plan intègre la problématique des personnes en situation de handicap psychique. Elle nous fera part de l'approche qu'elle entend voir se développer qui rimera notamment avec prévention, insertion, déstigmatisation, potentialités, innovation, articulation. C'est ainsi qu'elle a répondu à l'invitation du Réseau Handicap Psychique de l'Isère qui avec ses membres, œuvre depuis plusieurs années comme une plateforme territoriale au bénéfice du parcours des personnes en situation de handicap psychique. Il vient de lancer la mise en place à titre expérimental d'une ESEHP (Equipe Spécialisée d'Evaluation du Handicap Psychique) dont elle a accepté d'être la marraine.*

**Introduction par M. le Dr Philippe CLERY-MELIN, Président du RéHPI**

**Présentation par Mme Corinne MARTINEZ, chargée de mission « psychiatrie et santé mentale » au siège de l'ARS Rhône-Alpes, du projet d'implanter un Centre Ressource Réhabilitation Rhône-Alpes (C3RA)**

**La conférence-débat sera suivie par la signature de la convention de partenariat de mise en place, à titre expérimental, dans le cadre du RéHPI d'une ESEHP, parrainée par Mme Marie-Anne MONTCHAMP et soutenue par l'ARS Rhône-Alpes**

*Entrée libre & gratuite*

▲ Pour tout renseignement : RéHPI – ☎ 04 76 24 47 46 - ✉ [contact@rehpi.fr](mailto:contact@rehpi.fr) ▲

**Le RéHPI est un réseau de santé financé par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes**

